

ÉNERGIE ■ Cœur de France, qui n'a initié aucune installation, redonne la compétence aux communes

Bornes électriques, l'interco passe la main

Alors que les bornes de rechargement pour véhicules électriques ont fleuri dans le Cher, Cœur de France n'en a déployé aucune. La CDC vient même de redonner la compétence aux communes.

Marion Lapeyre
marion.lapeyre@centrefrance.com

Sur les 194 points de recharge du réseau E.Car'18, déployé par le syndicat d'énergie du Cher (SDE18), aucun n'a été installé sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France. Cette dernière avait pourtant adhéré et transféré cette compétence au syndicat dès l'origine du plan E.Car'18. « Pour des raisons qui lui sont propres, l'intercommunalité n'a pas donné suite au schéma de déploiement prévu sur son territoire, expliquent les services du SDE 18. Onze bornes étaient envisagées, dont cinq à Saint-Amand. »

Deux communes intéressées

Ainsi, les seules bornes de rechargement pour véhicules électriques installées sur le territoire de Cœur de France relèvent-elles d'initiatives privées, de la part de grande surface, hôtel-restaurant ou entreprises. Thierry Vinçon, président de Cœur de France, préfère attendre de voir les évolutions technologiques des installations, plaidant pour le développement



BORNES. Sur les 194 points de recharge du réseau E.Car'18, aucun n'est présent sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France. PHOTO ILLUSTRATION STÉPHANIE PARA

d'un système unique. « Il y a autant de systèmes différents que de départements, justifie l' élu. Cela oblige à avoir vingt-cinq à trente badges différents. Aujourd'hui, il faudrait des systèmes de paiement par carte bleue et un point c'est tout. C'est plus simple. »

Les services du SDE 18 expliquent, cependant, avoir « anticipé » et « réglé en partie » cette problématique grâce à la mise en place d'un QR code permettant de payer le réassort via une

application. « Cela représente un coût plus important pour elles mais certaines collectivités ont, également, fait le choix d'installer des terminaux bancaires sur les bornes », ajoutent les services du SDE 18.

Thierry Vinçon avance, aussi, les arguments du développement « des véhicules hybrides » ou encore les possibilités « pour les privés de se brancher à domicile ». Quoi qu'il en soit, Cœur de France ne déploiera pas de bornes, la compétence

Infrastructure de recharge des véhicules électriques ayant été redonnée aux communes lors du conseil communautaire du 5 octobre (*).

« Il est préférable que ces installations se fassent au niveau des communes, ajoute Thierry Vinçon. Chacune peut, ainsi, adapter ses projets. Ce transfert de compétences permet de montrer que les communes sont indispensables, cela leur redonne du pouvoir. »

Depuis ce transfert, les services du SDE 18 font savoir que

« deux collectivités ont fait part de leur souhait de bénéficier de ce type d'infrastructure ». Parmi elles, Drevant, dont le maire, Bernard Jamet, est à l'origine de la demande du transfert de compétence : « Je regrette un peu que la CDC n'ait pas pris en charge ces installations, il serait resté moins à la charge de la commune, avoue l' élu. Mais je ne pense pas que nous serons face à une somme considérable, cela reste dans la possibilité de nos finances. »

Des subventions qui sont passées de 90 à 30 %

Seulement, les 90 % (**) de subventions accordés dans les débuts du plan de déploiement des bornes ne sont aujourd'hui plus d'actualité. « Les communes ne bénéficient que des 30 % de subventions du SDE 18 », affirme Aymar de Germay, président du syndicat.

D'autre part, le marché avec le fournisseur de bornes actuel arrive aujourd'hui à échéance. « Les prix que nous aurons désormais seront moins attractifs », ajoute le président du SDE 18, insistant tout de même sur le fait que les « bornes restent des outils indispensables pour le maillage départemental ». ■

(*) Chaque conseil municipal doit désormais valider cette décision avant qu'elle soit entérinée par la CDC.

(**) 50 % de l'État, 30 % du SDE 18 et 10 % du conseil départemental.

[Consulter l'article complémentaire paru sur le site du Berry Républicain.](#)

LE BERRY RÉPUBLICAIN
Mardi 30 octobre 2018

